

## Leçon 9 - Communion et Collaboration (Session 2)

### Objectifs

1. Réfléchir sur l'importance du soutien familial dans l'esprit salésien.
2. Comprendre comment tous les groupes de la famille salésienne travaillent ensemble pour un objectif commun.
3. Comprendre comment les rencontres et les échanges mutuels permettent à chaque groupe d'échanger ses richesses.
4. Comprendre comment les coopérateurs sont autonomes et assument leurs propres responsabilités.

*Référence: Le Salésien Coopérateur, Joseph Aubry S.D.B.*

Toutes proportions gardées, on pourrait employer pour la Famille salésienne la comparaison que saint Paul utilise pour l'Église : c'est un corps unique aux membres divers et différenciés. Or, l'insistance de Paul porte à la fois sur le souci de l'unité du corps et sur l'importance pour chaque membre de bien accomplir sa fonction personnelle au bénéfice des autres membres et de l'ensemble du corps : « Si tout le corps était œil, où serait l'ouïe?... Et l'œil ne peut pas dire à la main : je n'ai pas besoin de toi! » (1 Cor. XII). Il importe aux autres groupes de la Famille salésienne et à la Famille comme telle dans son ensemble que les Coopérateurs aient leur physionomie spéciale et qu'ils assument leur part originale dans l'accomplissement de la mission.

Ceci suppose, au départ, une réelle autonomie permettant aux Coopérateurs de se régir eux-mêmes et de prendre leurs propres responsabilités, quoique toujours avec le souci d'agir « en communion ». Ils sont « appuyés » sur la Congrégation salésienne, élément de stabilité, et « animés » spirituellement par elle; mais ils n'ont pas à « dépendre » d'elle, ni sur le plan administratif, ni sur le plan des activités apostoliques, car ils sont au service de la mission salésienne globale, et non pas au service des Salésiens religieux, ni de la seule part de mission assumée par eux. Don Bosco déjà leur reconnaissait la possibilité d'avoir « leurs » œuvres, qu'ils devaient soutenir « soit à leurs propres frais, soit par les aumônes qu'ils pourront recueillir ». Une juste conception des choses fait donc comprendre que « autonomie » signifie une certaine liberté de décision et d'action et une indépendance relative, mais elle ne signifie pas une indépendance totale : cette liberté reconnaît les liens qui existent et les favorisent.

Des contacts réguliers ou occasionnels, des rencontres, des échanges permettront à chaque groupe de communiquer ses richesses « pour qu'elles puissent devenir les richesses de tous » (SGC 174). Les Salésiens Religieux apportent aux Coopérateurs leur « témoignage propre de religieux, pleinement consacrés et disponibles pour la mission. Les Coopérateurs, de leur côté, apportent aux SDB et aux FMA la stimulation de leur exemple et de leurs exigences, « une vision plus réaliste en ce qui concerne l'efficacité du travail pastoral à réaliser ».

Dans l'action même, un vaste champ est ouvert à la collaboration. La plus immédiate, et celle qui déjà est la plus pratiquée, c'est le travail éducatif et pastoral et le soutien matériel apportés par les Coopérateurs aux Salésiens et aux Salésiennes dans leurs diverses œuvres : « Vous êtes nos premiers et nécessaires collaborateurs, spécifiquement différents de nos autres collaborateurs laïcs : « nos collaborateurs en ce qui se présente à faire pour la plus grande gloire de Dieu, lorsque nous manquons de moyens matériels ou personnels ». (1er. Gen Chapter, 1877) ».

*Référence: PVA Règlements, Chapitre 2, Article 6 Esprit de famille*

### **Art. 6 - Esprit de famille**

1. Pour faire croître le sens d'appartenance à l'Association, les Salésiens Coopérateurs se soutiennent mutuellement dans l'échange des biens spirituels.
2. Ils manifestent de façon concrète leur solidarité humaine et chrétienne aux Salésiens Coopérateurs malades et en difficulté, en les accompagnants également par l'affection et la prière.
3. En communion avec les Salésiens Coopérateurs et les bienfaiteurs défunts, et reconnaissants pour leur témoignage, ils en continuent la mission avec fidélité. Ils prient pour eux, en particulier, pendant la célébration eucharistique à la mémoire de Maman Marguerite.
4. En fidélité au Magistère de l'Église et à ses orientations pastorales sur les thèmes de la famille, l'Association manifeste une attention envers les associés qui subissent les conséquences de situations de séparation et/ou de divorce. L'Association les accompagne dans le difficile chemin existentiel et de foi qu'ils parcourent. Ces associés répondront à une telle attitude par l'engagement à vivre leur condition en gardant confiance dans l'infinie miséricorde du Père et en conservant un style de vie cohérent avec les engagements assumés avec la Promesse.
5. L'Association, en esprit de famille, se montre ouverte aux religieux et aux religieuses de la Famille Salésienne qui ont quitté officiellement leur propre Institution, et se sentent toujours attachés à l'esprit de Don Bosco.

Pour ceux-ci, l'entrée officielle dans l'Association requiert l'acceptation du Projet de Vie Apostolique. Si la personne le demande, elle se met d'accord avec le/la délégué/e sur un parcours de formation. Elle décidera aussi de la modalité (publique ou privée) de sa déclaration de Promesse.

*Référence: PVA Règlements, Chapitre 2, Article 9*

### **Art. 9 - Liens particuliers avec la Société de St François de Sales et l'Institut des Filles de Marie Auxiliatrice**

1. Les relations avec les confrères SDB et les consœurs FMA se développent dans un climat de confiance réciproque. L'animation des Centres établis auprès des œuvres salésiennes implique, en particulier, les Délégués et les Déléguées, la Communauté religieuse provinciale et locale, avec le devoir de contribuer de façons diverses à la formation des associés, pour que ceux-ci s'engagent à promouvoir et à témoigner du charisme salésien, surtout dans le contexte laïque.
2. Les Provinciaux et Provinciales, avec la collaboration des Directeurs et des Directrices, garantissent l'unité dans la communion et dans la mission. Ils s'engagent à promouvoir la croissance spirituelle des Centres et ils entraînent les communautés religieuses dans le témoignage des valeurs de la sainteté et dans le service généreux de l'animation.

*Référence: PVA Règlements, Chapitre 2, Article 10*

### **Art. 10 - Liens avec les Groupes de la Famille salésienne**

1. Les Salésiens Coopérateurs, en reconnaissant la spiritualité et la mission communes qui les unit aux autres Groupes de la Famille salésienne<sup>5</sup>, sont solidaires et en synergie pour affronter les défis pastoraux de la mission salésienne. Le lien avec les Groupes de la Famille salésienne s'exprime particulièrement dans la coresponsabilité apostolique. Cela demande, en toute occasion, l'engagement commun à poursuivre les objectifs de participation, à partager les préoccupations éducatives, à faire connaître le Système Préventif. Tous les Salésiens Coopérateurs sont personnellement responsables de l'animation et de la promotion de l'héritage spirituel reçu.
2. Pour réaliser concrètement la communion avec les Groupes de la Famille salésienne, les Salésiens Coopérateurs sont appelés à participer activement aux rencontres, aux célébrations, aux journées de formation et de formation continue, aux moments d'animation, d'amitié et de familiarité, aux journées de prière, retraites et exercices spirituels.
3. Ils sont particulièrement ouverts à la collaboration avec les associations salésiennes laïques dans le respect des identités respectives.

### **Questions de réflexion**

1. L'esprit fraternel salésien est un esprit d'amour fraternel. De quelles manières pouvez-vous montrer l'esprit d'amour fraternel dans votre vie?
2. Comment vous sentez-vous en tant que Salésien Coopérateur, que vous pouvez aider à construire l'unité de votre centre?
3. Que ressentez-vous en sachant qu'en tant que Salésien Coopérateur, vous faites partie de la Congrégation de la Famille Salésienne?
4. Pouvez-vous mentionner certains obstacles que vous pourriez voir et qui seraient une entrave à l'unité familiale ?

### **Expérience de prière**

Faites une neuvaine à Marie Auxiliatrice pour une plus grande unité au sein de votre propre famille et au sein de votre famille salésienne.